

RÈGLEMENT PARCOURS LUDIQUE ENFANTS

- Art 1 : Les enfants participent sous l'entière et unique responsabilité des parents. Le Comité d'Animation décline toute responsabilité en cas d'accident, maladie, troubles divers liés à la participation de l'enfant à notre parcours.
- Art 2 : Les participants doivent obligatoirement fournir un certificat médical de non contre-indication à la course à pieds en compétition de moins de 3 mois (ou leur licence sportive en cours).
- Art 3 : Pour participer les enfants doivent s'inscrire sur place entre 12 et 13 h 30 le jour de la manifestation. L'inscription est gratuite, chaque participant recevra une récompense à l'arrivée.
- Art 4 : Le parcours est ouvert à tous les enfants scolarisés à l'école maternelle ou à l'école primaire et présentant un certificat médical.
- Art 5 : Les parcours hors compétition et hors chronométrage donnés à titre indicatifs sont définis ainsi :
- | | |
|----------------------|----------------------------------|
| - Né en 2012 et 2013 | 150 ml environ, départ à 14 H |
| - Né en 2010 et 2011 | 400 ml environ, départ à 14 H 15 |
| - Né en 2008 et 2009 | 850 ml environ, départ à 14 H 45 |
| - Né en 2006 et 2007 | 1000 ml environ, départ à 15 H |
- Art 6 : Votre signature sur ce règlement atteste que vous en avez pris connaissance et que vous l'acceptez sans condition.

Nom & prénom de l'adulte représentant le ou les enfants :

.....

Date et Signature